



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 35
Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 28 SEPTEMBRE 2015

Québec, le 16 septembre 2015 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dont la responsabilité a été confiée au commissaire Louis-Gilles Francoeur, débutera en première partie l'audience publique sur le *Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette* par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. à compter du **28 septembre 2015 à 19 h**. Les séances se tiendront à la **Salle Desjardins du Parc du mont Saint-Mathieu**, situé au **121, chemin du Lac Sud à Saint-Mathieu-de-Rioux**. Elles se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière ses différents aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mardi 27 octobre 2015 au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 27 janvier 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bureau de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, 155, rue Principale ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, 41, rue de l'Église ;
- Bureau de la municipalité de Saint-Médard, 51-A, rue Principale Est ;
- Conseil de bande de la Première Nation Malécite de Viger, 217, rue de la Grève, Cacouna.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C., promoteur du projet, résulte d'un partenariat entre EDF Energies Nouvelles Canada, Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Il propose l'aménagement d'un parc éolien communautaire composé de 68 éoliennes de 3,3 MW chacune pour une capacité totale de 224,4 MW. Ce projet, retenu au quatrième appel d'offres d'énergie éolienne lancé en décembre 2013 par Hydro-Québec, serait implanté principalement dans le territoire non organisé de Lac-Boisbouscache. Quelques-unes des éoliennes seraient installées sur les terres publiques de Saint-Mathieu-de-Rioux et de Saint-Médard ainsi que sur des terres privées de la seigneurie Nicolas-Riou à Saint-Eugène-de-Ladrière. Une portion de chemin serait également localisée à Sainte-Françoise.

Un réseau électrique, majoritairement souterrain, convergerait vers un poste de raccordement qui serait aménagé à proximité de la ligne de transport d'électricité à 315 kV située à Saint-Mathieu-de-Rioux. De plus, la réalisation du projet nécessiterait l'utilisation de 45 km de chemin existants, la construction de 33 km de nouveaux chemins, l'installation de 33 traverses de cours d'eau ainsi que la construction d'un bâtiment d'exploitation et de maintenance.

Jusqu'à 400 personnes pourraient être employées au cours de la phase de construction qui débiterait au printemps 2016. La phase d'exploitation, d'une durée d'au moins 25 ans, entraînerait pour sa part la création de 5 à 10 emplois permanents. La mise en service du parc éolien est prévue le 1^{er} décembre 2017 et le coût de réalisation du projet est évalué à environ 500 M\$.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Maxandre Guay-Lachance, coordonnateur du secrétariat de la commission, ou avec Karine Lavoie, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : eolien-nicolas-riou@bape.gouv.qc.ca.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Baril, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette* par Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.